



**Donnez-vous  
les moyens d'agir**



## Comité Technique de Réseau du 16 Mai 2017

A l'ordre du jour quatre points :

### **Réorganisation des Pôles de Gestion des Consignations (PGC)**

En parallèle des restructurations menées à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), la DGFIP réorganise son réseau de PGC en le réduisant de manière drastique.

En effet, il est prévu de passer de 14 PGC actuels en métropole à 2 PGC à l'horizon 2019 en 3 phases :

- \* 2017 préfiguration avec transfert en septembre et octobre de l'activité des PGC de Nanterre et Créteil sur celui de Nantes.
- \* 2018 entre septembre et novembre : transfert des activités des PGC de Montpellier, Toulouse, Rouen et Poitiers sur le PGC de Nantes et ceux de Nancy et Dijon sur le PGC de Lyon.
- \* 2019 transfert en 2 temps des PGC de Bordeaux et Lille sur le PGC de Nantes puis ceux de Strasbourg et Marseille sur celui de Lyon.

Le calibrage en termes d'emplois est prévu à hauteur de 45 emplois, 24 à Nantes et 21 à Lyon.

Pour pallier la réelle perte de connaissance liée au fait que ces transferts d'emplois n'entraînent ni priorité ni obligation de suivre la mission, un volet conséquent doit être mis en œuvre.

Ce parcours de formation élaboré par la CDC se décline en 3 temps :

- \* Socle commun de connaissances (dès la prise de poste) sur 2 semaines.
- \* cursus d'approfondissement (quelques semaines après la prise de poste avec 2 options : sphère administrative ou sphère judiciaire).
- \* cursus expert au terme d'une première année d'exercice.

**La CFTC DGFIP sera attentive à ces transferts qui, pour certains, ne coïncideront pas avec le calendrier des mouvements de mutations et peuvent conduire à des difficultés accrues pour les agents des 2 structures accueillantes.**

### **Réorganisation des services chargés des missions domaniales et de politique immobilière de l'Etat**

L'administration a présenté un nouveau projet de décret inscrivant dans leurs compétences, les missions des DRFIP exercées en matière de stratégie immobilière de l'Etat et ce dans le prolongement de la création de la Direction de l'Immobilier de l'Etat.

**Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES**

**6 rue Louise Weiss**

**Bâtiment Condorcet – Télédock 322**

**75013 PARIS**

**TEL 01 44 97 32 74**

**WWW.cftc-dgfip.fr**

**cftcdgfip@gmail.com**



**Donnez-vous  
les moyens d'agir**



### **Projet d'accès au fichier immobilier (ANF)**

L'accès au fichier immobilier a pour objet exclusivement de permettre aux notaires de collecter automatiquement les renseignements et informations nécessaires à la rédaction des actes et autres documents relevant de leur mission d'autorité publique.

Les informations qui sont mises à disposition sont les données électroniques relatives aux formalités publiées au fichier immobilier entre 1999 et 2003 (selon les SPF) et extraites de Fidji-Flux, ainsi que celles issues du fichier numérisé relatives aux formalités et publiées antérieurement (Fidji-stock).

Ainsi, les notaires pourront obtenir les mêmes informations que celles qui sont obtenues auprès des SPF actuellement.

Pour l'administration, ANF doit permettre de soulager la charge des SPF en matière de demande de renseignements et recentrer l'activité sur la tenue du fichier immobilier.

La phase expérimentale qui débutera en juillet 2017 dans 7 départements (2B,31,33 45, 58,72 et 76) précédera une généralisation progressive allant du premier quadrimestre 2018 à fin 2020.

Durant l'expérimentation, les offices notariaux expérimentateurs continueront d'adresser leurs demandes de renseignements par télé@ctes. Seul l'état-réponse transmis par le SPF fera foi juridiquement pendant cette période.

**La CFTC DGFIP sera attentive à ce que cette évolution technique ne se traduise pas à plus ou moins long terme, à un abandon de missions par une externalisation partielle de celles-ci, ou serve de prétexte à un pas supplémentaire dans la désimplantation de services de proximité.**

### **Bilan de l'expérimentation des caisses sans numéraire**

L'administration tire un bilan positif de l'expérimentation qui a concerné des centres des finances publiques dans 18 directions départementales.

Si ce bilan apparaît positif pour les partenaires institutionnels de la DGFIP déjà concernés par ailleurs par la gestion du numéraire, il n'en va pas de même pour les usagers particuliers qui, pour certains, sont attachés à l'usage des espèces, pour d'autres interdits bancaires ou non bancarisés, ont du être dirigés vers des sites de report pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs dettes.

L'expérimentation se poursuivra sur les sites déjà concernés et élargie à de nouveaux sites, en particulier avec l'intégration de CDFIP situés en zone urbaine et comptant une gestion du volume de numéraire plus importante.

**La CFTC DGFIP restera attentive à cette évolution qui comporte le risque de regroupement de caisses et contribue à fragiliser des catégories de la population déjà en prise à d'importantes difficultés.**

**Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES**

**6 rue Louise Weiss**

**Bâtiment Condorcet – Télédoc 322**

**75013 PARIS**

**TEL 01 44 97 32 74**

**WWW.cftc-dgfip.fr**

**cftcdgfip@gmail.com**